Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260623-202620D-AU

VILLE DE BRUGUIERES

Bruguières, le 23 juin 2026

DECISION 2026- 20

PRISE PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente de l'école Les 4 Saisons

Le maire de la commune de BRUGUIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-18-05-37 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les divers créneaux d'utilisation de salles accordés à l'association FJEP ne lui permettent pas d'assurer l'ensemble des cours de gymnastique, pour la saison 2026-2027,

Considérant qu'à titre exceptionnel, la salle polyvalente de l'école Les 4 Saisons sera mise à disposition de l'association,

Considérant que cet équipement relève du domaine public communal et que son occupation doit être encadrée par une convention d'occupation temporaire.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de mise à disposition exceptionnelle et temporaire de la salle polyvalente de l'école Les 4 Saisons, annexée à la présente décision.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec les associations de la commune, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au conseil municipal lors de sa plus proche séance conformément à l'article L.2122-23 du CGCT. La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission au représentant de l'État prévues par les dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales. L'expédition sera adressée à Monsieur le préfet du département de Haute Garonne.

MAIRIE DE BRUGUIERES (Haute-Garonne)

Arnaud SIGU
Maire de BRUGUIERES

Publié le : 24/06/2026 13:35 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/68267